



Indemnisation en cas d'accident et immobilisation

Par Visiteur

Bonjour,

Suite à un accident de voiture datant du 8 Avril (sans blessé), mon véhicule est toujours en réparation à la date d'aujourd'hui. Malheureusement, ce véhicule est financé à la hauteur de 642€/mois. Que puis-je faire pour me permettre de récupérer une partie de ce financement?

Cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

Suite à un accident de voiture datant du 8 Avril (sans blessé), mon véhicule est toujours en réparation à la date d'aujourd'hui. Malheureusement, ce véhicule est financé à la hauteur de 642€/mois. Que puis-je faire pour me permettre de récupérer une partie de ce financement?

Comment cela se fait-il que la voiture n'ait pas encore été réparée?

Très cordialement.

Par Visiteur

Le véhicule a été accidenté le 8 Avril et l'expertise a été terminée le 27 avril et depuis, le garage est en attente de pièce. D'autre part, le véhicule était neuf (- de 3 mois) et l'accident n'est pas de ma responsabilité. A la date d'aujourd'hui, je n'ai pas la visibilité à la date à laquelle je le récupérerai.

Cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

Le véhicule a été accidenté le 8 Avril et l'expertise a été terminée le 27 avril et depuis, le garage est en attente de pièce. D'autre part, le véhicule était neuf (- de 3 mois) et l'accident n'est pas de ma responsabilité. A la date d'aujourd'hui, je n'ai pas la visibilité à la date à laquelle je le récupérerai.

Cordialement,

A mon humble avis, vous ne pouvez pas faire grand chose. L'assurance n'est pas fautive puisque le retard tient à l'attente des pièces propres à assurer la réparation; et le garage n'est pas fautif non plus.

Vous pouvez bien évidemment chercher à négocier une indemnité auprès de votre assurance en faisant valoir ce préjudice matériel qui doit normalement être indemnisé. Mais les assurances sont rudes en matière de négociation sur ces préjudices et le litige n'est à mon sens pas suffisamment important pour aller devant le tribunal.

Très cordialement.